



Talents des c!tés

Communiqué de presse, 15 avril 2019

Ouverture des inscriptions au Concours Talents des Cités

Créateurs d'entreprise ou d'association, porteurs de projets dans un quartier prioritaire de la ville, qui seront les prochains Talents des Cités ?

A l'initiative du Ministère chargé de la Ville et du Logement et de Bpifrance, le concours Talents des Cités a été créé pour valoriser les initiatives et les réussites entrepreneuriales dans les quartiers prioritaires de la ville.

Il met en lumière chaque année une trentaine de créateurs d'entreprises et s'inscrit comme un temps fort de l'ambition "**Entrepreneuriat pour tous**".

Organisé par **BGE**, le concours bénéficie du soutien d'**Epareca, France Télévisions, Radio France, du Club du XXIe siècle et d'anciens lauréats du concours.**

Qui peut participer ?

Tout candidat ayant installé son entreprise en quartier prioritaire de la ville* ou ayant le projet d'y créer une entreprise. Le candidat doit être suivi par un organisme d'accompagnement ou de financement à la création d'entreprise. *liste des quartiers prioritaires sur <https://sig.ville.gouv.fr/>

Quels critères de sélection ?

Les candidats seront évalués sur leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial et bien-sûr à l'aune de leur viabilité économique et de l'impact de leur activité sur le quartier (créations d'emplois et de lien social).

Comment participer ?

C'est simple ! Il suffit de se connecter **avant le 15 mai** sur la plateforme des candidatures sur www.talentsdescites.com.

- Au cours de l'été, dans chaque région, des jurys se réuniront pour sélectionner 2 lauréats dans les deux catégories suivantes :
Création, pour les créateurs d'entreprises ou d'associations lancées il y a moins de trois ans,
Emergence, pour les porteurs de projet ou d'idée qui souhaitent lancer une activité.
- Un jury national récompensera en fin d'année **6 lauréats nationaux**.

Quelles dotations ?

Les lauréats régionaux de la catégorie **Création** se verront remettre une dotation de **2000 euros**, ceux de la catégorie **Emergence**, une dotation de **1000 euros**.

Les lauréats nationaux recevront une dotation de **7000 euros** ou une **visibilité média Radio France ou France Télévisions**.

Retrouvez les lauréats 2018 :

<http://www.talentsdescites.com/laureats/index/2018/les-laureats-talents-des-cites>

Plus d'informations et inscription sur : www.talentsdescites.com

Contact Presse : Laurence de la Touche – 06 09 11 11 32 / laurence@agencethedesk.com